

**Commission d'enquête et d'audience  
publique sur le *Projet de parc éolien  
Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et  
de Rimouski-Neigette***

---

**MÉMOIRE** du



**CONSEIL RÉGIONAL DE  
L'ENVIRONNEMENT DU  
BAS-SAINT-LAURENT**

---

Déposé à la  
Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur  
l'environnement (BAPE)

28 octobre 2015

## 1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME ET INTÉRÊT ENVERS LE PROJET

Le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (CRE BSL) est un organisme de concertation en environnement et en développement durable qui œuvre dans la région depuis 1976. Il couvrait tout le territoire de l'Est-du-Québec mais en 1996, à l'instar des autres CRE du Québec, il a redéfini ses limites territoriales pour correspondre à la région administrative du Bas-Saint-Laurent : les 8 MRC comprises entre Kamouraska et La Matanie, incluant La Matapédia et Témiscouata.

Les dossiers « historiques » du CRE BSL portaient généralement sur la forêt et le Saint-Laurent, les thématiques les plus représentatives de la région. Au fil des ans, plusieurs autres sujets ont retenu l'attention de la communauté régionale selon l'actualité et l'avancement des dossiers environnementaux comme l'eau, les aires protégées, les matières résiduelles, l'agriculture, etc. En particulier, les thèmes de l'énergie et du climat sont devenus des priorités du CRE BSL ces dernières années. Les développements de plusieurs filières d'énergie au Bas-Saint-Laurent (éoliennes, hydrocarbures dans le St-Laurent, biomasse, pipeline, ports méthanier ou pétrolier, etc.) ont grandement inquiété la communauté environnementale de la région et mobilisé les ressources du CRE BSL.

Ainsi donc, en réponse à une sensibilisation grandissante de la population, des élus ainsi que de ses membres et de ses plus proches partenaires, le CRE BSL a intégré davantage d'interventions reliées à l'énergie, au climat et à la réduction de l'énergie fossile dans ses plus récents plans d'action.

En ce qui concerne la filière éolienne, le CRE BSL a participé à plusieurs commissions du BAPE qui ont eu lieu dans la région. Il a rédigé bon nombre de mémoires et d'avis et il a fait de multiples interventions pour mieux planifier un développement « à vitesse grand V » de l'éolien au milieu des années 2000. Ses préoccupations portaient surtout sur les impacts cumulatifs appréhendés pour les paysages et la faune aviaire (oiseaux, chauve-souris). De grandes améliorations dans l'encadrement de cette filière ont été amenées ces dernières années et le projet Nicolas-Riou appartient à cette nouvelle génération de projets plus respectueux des intérêts environnementaux et sociaux des communautés, et non seulement des aspects économiques à l'avantage de grands promoteurs.

Étant membre du conseil d'administration de la Conférence régionale des élus, le CRE BSL connaît très bien le projet Nicolas-Riou et il a participé à sa mise en route. Il a été en mesure de faire part de ses préoccupations en matière d'environnement et ses principales demandes ont été satisfaites.

## 2. VISION DU CRE BSL SUR L'ÉNERGIE ET SUR L'ÉOLIEN EN PARTICULIER

De façon générale, le CRE BSL est d'avis que le Québec doit opter pour les filières d'énergie qui ont le moins d'impacts possibles sur l'environnement. Elles doivent viser prioritairement la substitution des énergies fossiles (surtout le pétrole) par des sources d'énergie propre et renouvelable, tout en intégrant des mesures d'efficacité et d'aménagement du territoire surtout en matière de transport.

### **Une cible rassembleuse et adaptée aux régions : la réduction du pétrole**

Depuis 2010, les CRE se sont engagés dans une démarche stratégique structurée dans leur région respective, soit celle de la réduction de la consommation de pétrole (voir dossier « Par notre PROPRE énergie » sur [www.crebsl.com](http://www.crebsl.com)). Dans la foulée de cette initiative, le CRE BSL a créé une table de concertation régionale, rédigé un plan d'action sur la réduction de la dépendance au pétrole (Annexe I) et réalisé un portrait énergétique régional.

Les axes du plan d'action régional Bas-Saint-Laurent ciblent le transport des personnes et des marchandises ainsi que la réduction de la consommation et/ou la substitution des produits pétroliers par des énergies renouvelables. C'est à ce dernier titre que la place d'une filière éolienne est liée au plan régional de réduction de pétrole, comme toute autre filière d'énergie renouvelable.

### **Les énergies renouvelables : des leviers pour les régions**

S'il est peu probable que la production d'électricité par l'éolien remplace directement la consommation de pétrole, le développement de nouvelles formes d'énergie renouvelable présente beaucoup d'avantages pour le Québec et les régions tout en contribuant à la réduction des énergies fossiles si l'on adopte un point de vue élargi.

L'offre d'énergie renouvelable québécoise permettra par exemple de :

- soutenir l'innovation, l'amélioration des performances et le développement technologique en énergie verte
- valoriser la faible empreinte en carbone des produits québécois
- stimuler la vente d'énergie propre à l'extérieur de la province
- attirer des investissements au Québec
- favoriser des conditions pour un marché du carbone

- contribuer à la maîtrise et à l'exportation d'un savoir-faire québécois
- éviter le recours à des énergies fossiles lors de l'implantation de nouvelles industries
- positionner le Québec à l'avant-garde dans l'électrification des transports
- proposer un développement économique non polluant pour les régions

Une diversité de filières d'énergie renouvelable, et même des surplus saisonniers d'électricité, peuvent donc être utilisés comme leviers pour stimuler le développement économique des régions et encourager l'économie verte, dont l'électrification des transports. Il est important de ne pas perdre de vue qu'une partie de ces avantages pourra aussi être obtenue par des mesures d'efficacité énergétique et de réduction de la consommation.

### **Une nouvelle génération de parcs éoliens**

Comme mentionné plus haut, le CRE BSL a été un acteur très actif dans l'essor de l'éolien puisque les premiers projets qui ont vu le jour étaient situés dans l'est du Québec. À *priori*, le CRE BSL accueillait favorablement l'implantation de parcs éoliens mais même propre et renouvelable, le déploiement d'un aussi grand nombre de parcs éoliens dans une zone sensible (littoral) n'est pas dénué de tout impact environnemental.

À l'instar de la majorité des commissions du BAPE sur le dossier, le CRE BSL soulevait des inquiétudes quant aux impacts cumulatifs des éoliennes sur les paysages et la faune aviaire notamment lorsque ces parcs sont situés dans la voie migratoire le long du Saint-Laurent. L'accumulation de parcs dans le couloir migratoire est préoccupante pour l'avifaune, les oiseaux et les chiroptères, dont certaines espèces sont en péril (rapaces et chauve-souris par exemple).

Le CRE BSL a donc rédigé plusieurs mémoires sur le sujet, il a lui-même demandé souvent la tenue d'une commission du BAPE. En complément, il a fait de multiples interventions pour mieux encadrer le développement de l'éolien auprès du ministère des Affaires municipales (orientations en aménagement du territoire), de la Régie de l'énergie (critères de sélection des projets), du ministère des Ressources naturelles (PRDTP<sup>1</sup> éolien) et des ministères de la Faune provincial et provincial (voies migratoires, faune ailée, etc.) par exemple.

Au palier régional, il est également intervenu auprès de quelques MRC (RCI<sup>2</sup> éolien, consultations locales), de la CRÉ et de la CRRNT<sup>3</sup> (caractérisation des

---

<sup>1</sup> Plan régional de développement du territoire public

<sup>2</sup> Règlement de contrôle intérimaire

<sup>3</sup> Commission régionale des ressources naturelles et du territoire

paysages, PRDIRT<sup>4</sup>) et de la Chaire recherche en développement régional et territorial (acceptabilité sociale et éoliens).

Le CRE BSL constate aujourd’hui les progrès réalisés dans l’encadrement et les connaissances requises pour assurer une planification plus harmonieuse des projets éoliens.

Étant par ailleurs membre du conseil d’administration de la Conférence régionale des élus, le CRE BSL a aussi participé à la mise en route du projet Nicolas-Riou et à de nombreuses activités de consultation. Il a été en mesure de constater la qualité du projet, la prise en compte des préoccupations environnementales, du fort consensus régional et de l’intérêt tant économique, social qu’environnemental du projet.

Si certains aspects couverts par l’étude d’impacts peuvent être bonifiés au plan local pour améliorer l’acceptabilité du projet, et cela est une pratique courante lorsqu’un projet prend forme concrètement, le CRE BSL est globalement favorable à l’implantation du parc éolien Nicolas-Riou pour toutes les raisons évoquées plus haut.

#### **RECOMMANDATION 1**

**Le CRE BSL est globalement favorable à l’implantation du parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette et il est d’avis que la commission doit recommander le projet en raison des avantages économiques, sociaux et environnementaux qu’il présente pour la région bas-laurentienne.**

---

<sup>4</sup> Plan régional de développement intégré des ressources naturelles et du territoire

### 3. LES CHIROPTÈRES ET L'ÉOLIEN : UNE SITUATION D'URGENCE

Depuis tout récemment, les populations de chauves-souris résidentes (qui hibernent au Québec) ont dramatiquement chuté. Les résultats obtenus auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (MFFP) ainsi qu'auprès d'Environnement Canada décrivent une véritable hécatombe qui a lieu présentement en Amérique du Nord, au Québec et dans la région.

Le syndrome du museau blanc (SMB) serait responsable de cette importante menace et on enregistre des déclin importants d'au moins six espèces de chauves-souris résidentes. Celles-ci présentent des taux de mortalité de près de 85% à 90% en moyenne selon les données de surveillance du SMB. Certaines stations d'observation affichent même des taux de 100% de déclin de part et d'autre du Saint-Laurent. Il y a moins d'un an (décembre 2014), et ceci est un événement rare, le gouvernement canadien a ajouté trois espèces de chiroptères à la liste des « espèces en voie de disparition » en adoptant un décret d'inscription d'urgence en vertu de la Loi sur les espèces en péril (LEP). Il s'agit de la chauve-souris nordique, de la petite chauve-souris brune et de la pipistrelle de l'Est.

Des experts à la direction régionale du MFFP sont en mesure d'expliquer les raisons du déclin des chauves-souris et de présenter les résultats de suivi qui montrent l'ampleur des menaces qui pèsent sur elles. Le CRE BSL suggère fortement que la commission rencontre ces experts pour documenter le problème et pour qu'elle recueille leurs recommandations afin d'atténuer l'impact du projet Nicolas-Riou à l'endroit de ces populations déjà extrêmement fragilisées.

Il existe des pratiques de gestion bénéfiques pour protéger les chauves-souris comme celles qui ont été publiées en 2004 par Environnement Canada lors de l'inscription des trois nouvelles espèces vertu de la LEP. Il s'agit d'une fiche d'information sur les mesures d'atténuation qui touchent la vitesse de démarrage ou l'angle des pales par exemple. Cette fiche est déposée en annexe du mémoire du CRE BSL (Annexe II).

#### **RECOMMANDATION 2**

**Le CRE BSL est d'avis que la commission doit exiger l'application des pratiques de gestion bénéfiques d'Environnement Canada concernant les éoliennes et les chauves-souris ainsi que toute autre mesure d'atténuation et leur période d'application telles que recommandées par le MFFP afin de réduire la mortalité de chiroptères.**

## 4. CONCLUSION

Le CRE BSL est d'avis que le Québec doit opter pour les filières d'énergie qui présentent le moins d'impacts sur l'environnement et qui visent prioritairement la substitution des énergies fossiles (surtout le pétrole) par des sources d'énergie propre et renouvelable. Il estime que des chantiers sur la réduction du pétrole et les énergies renouvelables tel l'éolien peuvent représenter des leviers pour les régions.

Il ajoute toutefois que l'on doit s'assurer que le développement des nouvelles filières ne se fasse pas au détriment de l'efficacité énergétique et qu'il soit réalisé de façon prioritaire pour le remplacement des énergies fossiles, en transport par exemple. Le développement socioéconomique des régions (cycles courts) et les conditions d'acceptabilité sociale par le milieu sont également des considérations importantes qui militent en faveur de l'expansion des sources d'énergies renouvelables.

Le CRE BSL constate les progrès réalisés dans l'encadrement de l'énergie éolienne ces dernières années et le projet Nicolas-Riou appartient à cette nouvelle génération de parcs plus respectueux de l'environnement, des communautés et non seulement des aspects économiques à l'avantage de grands promoteurs. C'est pourquoi il adresse à la commission une recommandation globalement favorable au projet.

Il estime par ailleurs que des mesures d'atténuation plus strictes doivent être imposées pour sauver les populations de chauves-souris résidentes. Le syndrome du museau blanc serait responsable de cette importante menace et on enregistre des déclinés dramatiques de plusieurs espèces de chauves-souris au Québec et en région. Notamment, le gouvernement canadien a ajouté trois espèces de chauves-souris à la liste des « espèces en voie de disparition » il y a moins d'un an en vertu d'un décret d'inscription d'urgence.

Le CRE BSL recommande que la commission rencontre des experts du MFFP et qu'il exige l'application de mesures d'atténuations plus strictes ainsi que les pratiques de gestion bénéfiques publiées par Environnement Canada.

## 5. ANNEXES

- I. Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent (2015). ***Plan d'action régional de réduction de la dépendance au pétrole 2013-2020.***
  
- II. Environnement Canada (2014). ***L'énergie éolienne et le décret d'urgence de la petite chauve-souris brune, de la chauve-souris nordique et de la pipistrelle de l'Est.***